

*Pour diffusion immédiate*

## AVIS D'ÉLECTION ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges vous invite à son assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra **le jeudi 20 juin 2019, à 19h**, à la Salle communautaire de Rivière-Beaudette, au 1010 chemin Sainte-Claire. La procédure d'élections pour les sièges au conseil d'administration du COBAVER-VS s'effectuera lors de l'AGA du COBAVER-VS.

**Est éligible à siéger au conseil d'administration tout membre actif ayant droit de vote qui remplit les conditions suivantes :**

- être/devenir membre du COBAVER-VS;
- être une personne majeure résidant ou ayant des activités régulières dans la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (exclue L'île-Perrot);
- désirer œuvrer bénévolement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant afin d'agir au sein de la table de concertation pour la pérennité des usages de l'eau.
- Œuvrant dans un des secteurs d'activité, définis en collèges électoraux. L'organisme ou la société envoie une résolution officielle désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

**Procédure pour les candidats(e)s :**

- Déposer sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae abrégé, au plus tard **le mardi 18 juin à 16h au courriel : [dg@cobaver-vs.org](mailto:dg@cobaver-vs.org)**
- Présenter une résolution officielle de son collège électoral désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

SECTEUR EN ÉLECTION	DÉFINITION DU COLLÈGE ÉLECTORAL
Poste citoyen	Individu intéressé par la gestion intégrée de l'eau (membre du COBAVER-VS)
Entreprise industrielle	Entreprise de fabrication et regroupement d'entreprises manufacturières
Entreprise environnementale, transport, logistique et sécurité	Société et entreprise environnementale, société de transport, de logistique et de sécurité
Parapublique et économique	Réseau et regroupement d'entreprises
Santé	Organisme de santé
Récréotourisme	Organisme touristique à but non lucratif, club et organisme de loisir ou de plein air